

# Rapport public Parcoursup session 2022

CREPS de Nancy - BPJEPS - Spécialité Educateur sportif - Mention Activités de la forme (21299)

## Les données de la procédure

Les données de la procédure correspondent aux données de la phase principale, calculées au 17 juillet 2022.

| Formation d'affectation  | Jury            | Groupe             | Nombre de places proposées | Nombre de voeux confirmés | Nombre de propositions d'admission en procédure principale | Rang du dernier admis en procédure principale | Taux minimum boursier |
|--|-----------------|--------------------|----------------------------|---------------------------|--|---|-----------------------|
| CREPS de Nancy - BPJEPS - Spécialité Educateur sportif - Mention Activités de la forme (21299) | Jury par défaut | Tous les candidats | 3                          | 129                       | 3  | 3   |                       |

# Le rappel des caractéristiques de la formation

## Attendus nationaux

Le BPJEPS nécessite une bonne condition physique et une bonne maîtrise technique de la discipline sportive visée par la mention du diplôme. Une pratique sportive personnelle, dans un club de la discipline sportive de la mention, est recommandée. Sous réserve de concentration et d'assiduité, les contenus théoriques sont accessibles pour un bachelier. La mise en situation professionnelle intervenant assez rapidement, un goût pour le contact avec des publics diversifiés et une aisance dans la relation humaine sont des atouts importants. Une expression orale maîtrisée est requise. L'expression écrite doit permettre une communication pratique et claire.

## Attendus locaux

**Nos conditions d'entrée en formation sont sélectives.**

Prérequis à l'inscription :

- être âgé de 18 ans
- être titulaire du Diplôme de Prévention Secours Civique de Niveau 1 (PSC1) ou son équivalent à jour de recyclage
- présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'encadrement de la discipline
- satisfaire aux épreuves d'exigences préalables et de sélection

Ces pièces, à l'exception du certificat médical, seront vérifiées au plus tard lors de l'inscription définitive du candidat en formation.

En cas de non présentation de ces pièces, la proposition d'admission sera caduque et le CREPS de NANCY ne procédera pas à l'inscription au

motif que le candidat ne remplit pas l'ensemble des conditions préalables à l'entrée en formation propres au diplôme, tel que prévu par le 3° de l'article D.212-27-1 du code du sport.

Le candidat doit être en possession de son certificat médical au moment du passage des épreuves.

La formation n'est accessible que sous les conditions suivantes :

- Des exigences préalables requises afin de vérifier les compétences du candidat à suivre le cursus de formation.

- Le rang d'inscription : le nombre de places étant limité par les capacités d'accueil de l'établissement de formation, des tests de sélection et une étude du dossier PARCOURSUP du candidat sont organisés afin de classer les candidats.

- La satisfaction aux critères de sélection suivants : Cohérence du projet professionnel et motivation, un degré de pratique personnelle de la discipline, proposer une structure d'alternance, aisance relationnelle et qualité dans l'expression orale et écrite.

ATTENTION: Afin de vous inscrire à ces épreuves, vous devez vous inscrire sur la plateforme PARCOURSUP avant le 08/04/2022 et également sur le site du CREPS de NANCY

<https://www.creps-nancy.fr/>

Réunion d'informations collectives le 16/03/2022 au CREPS de NANCY. Inscription obligatoire auprès de la secrétaire de la formation.

## Conditions d'inscription

Les candidats, titulaires ou en préparation d'un baccalauréat français ou d'un titre admis en équivalence, sont autorisés à s'inscrire.

## Contenu et organisation des enseignements pour la formation

le titulaire du BPJEPS activités de la forme met en œuvre en autonomie et en sécurité les compétences suivantes :

- Encadrer et conduire des actions d'animation des AF ;
- Organiser et gérer des AF ;
- Communiquer sur les actions de la structure ;
- Assurer la sécurité des pratiquants, des pratiques et des lieux de pratiques ;
- Participer au fonctionnement de la structure organisatrice des AF.

Compétences spécifiques aux options :

- Encadrer et conduire des actions d'animation en cours collectifs ou en haltérophilie et musculation jusqu'au premier niveau de compétition fédérale en haltérophilie, musculation.

Le principe pédagogique s'appuie sur la méthodologie de projet, qui permet d'aborder concrètement des domaines aussi variés que l'anatomie, la physiologie, la psychologie, la pédagogie, la réglementation. Ils sont donc abordés de manière très contextualisée, en relation directe avec l'exercice professionnel. Les évaluations sont réalisées majoritairement en situation professionnelle réelle.

Le cursus de formation dure 10 mois et respecte le principe de l'alternance pédagogique prévoyant des situations de formation en centre (602h - AF mono option ou 651h - AF double option) et 581h en entreprise sous la responsabilité d'un tuteur.

Dates de formation : 22/09/2022 - 23/06/2023

# Les modalités d'examen des vœux

## Les modalités d'examen des vœux

Cette formation est accessible à condition de remplir les prérequis, de réussir les tests d'exigence préalables à l'entrée en formation (TEP), les tests de sélection (critères généraux des vœux et entretien) et de trouver une structure professionnelle avant le positionnement dans le cadre de l'alternance.

Les candidats peuvent demander à bénéficier d'aménagements liés à un handicap pour passer les épreuves.

### Conditions d'accès :

- Être titulaire du certificat de compétences PSC1 ou équivalent
- Produire un certificat médical de non-contre-indication à l'exercice des activités pratiquées et à leur enseignement, daté de moins de 3 mois au jour des tests
- Être âgé de 18 ans au 31 décembre de l'entrée en formation

### TEP :

- Test navette Luc Léger : palier 7 (réalisé) pour les femmes et palier 9 (réalisé) pour les hommes
- Option Haltérophilie-Musculation : le candidat réalise une épreuve de démonstration technique composée d'exercices,
- Option Cours Collectifs : le candidat réalise une épreuve de démonstration technique de 60 mn au total (10 mn d'échauffement collectif + 20 mn de passage en step à un rythme de 128 à 132 battements / mn dont 2 mn de retour au calme + 20 mn de passage en renforcement musculaire + 10 mn de retour au calme sur 5 étirements.
- Des exigences préalables requises afin de vérifier les compétences à suivre le cursus - Arrêté du 5 septembre 2016 portant création de la mention AF du BPJEPS et son annexe IV modifiée par l'Arrêté du 5 avril 2018

La sélection repose sur

- les critères généraux d'examen des vœux mentionnés dans le décret du 30 mars 2018 (voir tableau synoptique) à savoir : La motivation et la cohérence du projet professionnel du candidat ; Le degré de pratique sportive personnelle du candidat ; Proposition d'une structure d'alternance ; L'aisance relationnelle et la qualité de l'expression orale et écrite du candidat.
- un entretien.

Cette année, les candidats ont été sélectionnés non seulement par la vérification des critères généraux d'examen des vœux au moyen du dossier Parcoursup du candidat, par la réussite aux épreuves de TEP (et la réussite au baccalauréat) ainsi que la réussite des tests de sélection

La commission d'examen des vœux est compétente pour délibérer sur le classement des candidatures au vu du nombre de places ouvertes.

Lorsque le nombre de candidatures excède les capacités d'accueil de l'établissement, les inscriptions sont prononcées par le directeur du CREPS de NANCY dans la limite des places disponibles en respectant l'ordre de classement de sélection

## Avez-vous eu recours à un traitement algorithmique ?

Aucun traitement algorithmique n'a été mis en œuvre par la commission d'examen des vœux.

# Enseignements de la session et conseils aux candidats

## Enseignements de la session et conseils aux candidats

La commission d'examen des vœux encourage et conseille fortement à l'ensemble des candidats de :

- Se préparer aux TEP de la mention / option ;
- Disposer de pré qualifications dans le secteur du sport et/ou de l'animation (diplômes fédéraux, BAFA, BAFD, CQP...) ;
- Pratiquer une ou plusieurs disciplines sportives d'un très bon niveau en structure (ex : club) en lien avec le diplôme visé ;
- Trouver une structure ou entreprise dans le cadre de l'alternance ;
- Disposer d'un projet professionnel abouti avec une bonne connaissance du métier d'éducateur sportif.

Tout au long de la procédure Parcoursup, le CREPS de NANCY accompagne les candidats pour les placer en situation de réussite :

### **Dispositif de réussite :**

Lors des réunions d'information au CREPS de NANCY et de forums des métiers du sport, le département formation accompagne les candidats Parcoursup en leur explicitant les temps forts du parcours de formation et les perspectives d'insertion professionnelle.

Le candidat bénéficie d'un parcours personnalisé lors du positionnement qui est effectué à l'entrée en formation : il peut bénéficier d'allègements, de dispenses de formation (en fonction de son expérience, de l'obtention d'autres diplômes...) ou au contraire, d'un renforcement dans certains domaines. Des épreuves formatives sont organisées durant l'année de formation afin de préparer le stagiaire aux épreuves certificatives finales. En cas d'échec aux certifications, le stagiaire pourra se présenter à une épreuve de rattrapage en vue de valider le diplôme.

### **Possibilités de poursuite d'étude et/ou débouchés professionnels :**

Il est possible de poursuivre une formation menant à d'autres diplômes de champ "jeunesse et sport", de niveau supérieur ou non, et d'obtenir dans certains cas, des allègements.

Le BPJEPS prépare aux métiers d'éducateur sportif dans une association, une entreprise privée. Le BPJEPS permet en outre, de se présenter à certains concours de la fonction publique territoriale et/ou de la fonction publique hospitalière.

### **Où exercer à l'issue de la formation ?**

- Dans les salles de remise en forme,
- Dans les structures privées (centre aquatique,...)



# Tableau Synoptique

| Champs d'évaluation   | Rappel des critères généraux                    | Critères retenus par la commission d'examen des vœux            | Éléments pris en compte pour l'évaluation des critères   | Degré d'importance des critères |
|---|---|---|--|---------------------------------|
| Résultat académique   | Notes de français                               |   | Bulletins de 1ère / Note obtenue au BAC de français  | Important                       |
|   | Notes d' EPS                                    | Notes d'EPS   | Bulletins 1ère et terminale / Note obtenue au BAC / Résultats de la dernière classe fréquentée | Important                       |
| Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire | Méthode de travail                              | Champ "méthode de travail" de la fiche avenir                   | Fiche Avenir   | Très important                  |
|   | Capacité à l'oral                               | Capacités argumentatives, capacités à raisonner                 | Capacité à s'exprimer lors de l'entretien de sélection   | Important                       |
|   | Expression écrite / Qualité de la syntaxe       | Orthographe, vocabulaire, formulation                           | Projet de formation motivé   | Important                       |
| Savoir-être   | Autonomie, capacité d'organisation              | Autonomie dans le travail. Champ "autonomie" de la fiche avenir | Fiche Avenir / Projet de formation motivé / Entretien de sélection                             | Important                       |
|   | Capacité à s'investir, implication              | Capacité à s'investir, à s'impliquer au sein d'une équipe       | Fiche Avenir / Projet de formation motivé / Entretien de sélection                             | Très important                  |
| Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet | Maîtrise des exigences de la formation          | réussite aux épreuves physiques et orales                       | Réussite aux épreuves physiques et orales  | Essentiel                       |
|   | Cohérence et adéquation du projet aux débouchés | Projet de formation motivé                                      | Projet de formation motivé / Entretien de sélection  | Essentiel                       |

|   |   |   |  |                |
|---|---|---|--|----------------|
|   | de la formation   |   |  |                |
|   | Connaissance des exigences de la formation : Recherche d'une structure d'alternance | Projet de formation motivé  | Entretien de sélection   | Essentiel      |
| Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires | Pratique sportive en club, expérience d'encadrement et/ou d'animation               | Curiosité pour les différentes activités sportives.<br>Appartenance à un club sportif | Rubrique activités et centres d'intérêts   | Très important |
|   | Engagement (citoyen, associatif)  | Engagement citoyen. Champ "engagement citoyen" de la fiche avenir                     | Fiche Avenir / Projet de formation motivé / Rubrique activités et centres d'intérêts | Complémentaire |

**Signature :**

Luc MARCHAL,  
 Directeur de l'établissement CREPS de Nancy